



Les procédures du PLUi Grand Lac en cours

Modifications, révisions allégées, PIL... Retrouvez toutes les évolutions en cours du PLUi Grand Lac.

Publié le 22 août 2023

Dernière modification le 16 avril 2026

Révision Allégée n°3 du PLUi Grand Lac (exCalb)

Le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Grand Lac concerne toutes les communes du territoire de l'ex-Calb et plus particulièrement celles d'Aix les Bains, Bourdeau, Brison St Innocent, Drumettaz-Clarafond, Grésy sur Aix, Le Bourget du Lac, Le Montcel, Méry, Mouxy, St Offenge, Tresserve, Trévignin, Viviers du Lac et Voglans.

Il a pour objectif de répondre aux enjeux de la collectivité pour permettre certains projets, sécuriser le document, l'adapter aux évolutions du territoire et corriger quelques erreurs matérielles.

Prescription

Le projet de révision allégée n°3 a été prescrit par [délibération du 21 octobre 2025](#) complétée par la [délibération du 9 décembre 2025](#) (https://grandlac73.sharepoint.com/:b/s/EspaceDocumentairePublicGrandLac/IQAVyBE_kT0ZR7bxAHpNySb5AYWI68lyA0aywSVuIRWQ794?e=zGya3p). Ont alors été fixés les objectifs et les modalités de concertation préalable.

Concertation préalable et arrêt du projet

Il a été mis à la concertation du public du 14 novembre 2025 au 4 janvier 2026. Le conseil communautaire, par délibération du [27 janvier 2026](#) (<https://grandlac73.sharepoint.com/:b/s/EspaceDocumentairePublicGrandLac/IQAG-zqHBuh6RbVgNOowT88mAYPDB6B-J8L-wxOWo6FIMGw?e=V7bLFi>), en a tiré le bilan et a "arrêté" le projet, selon les termes du Code de l'urbanisme. Cela signifie que la phase d'étude est terminée et que les élus ont validé un projet. [Vous pouvez consulter le bilan ici.](#) (<https://grandlac73.sharepoint.com/:b/s/EspaceDocumentairePublicGrandLac/IQCK4H0xKbkoS7Dr-3bE9Z6QAWKPOU2QDy8Pwe7xip07drY?e=RAAdPdA>)

Les étapes en cours et à venir : avis des Personnes Publiques
<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-en-cours?>

Les étapes en cours et à venir : avis des Personnes Publiques Associées, enquête publique

Le projet "arrêté" peut désormais être soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie..., Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, SNCF...). Il fera ensuite l'objet d'une enquête publique pour recueillir l'avis des citoyens. Ce n'est qu'au terme de ces différentes étapes qu'il pourra être modifié pour tenir compte des avis puis approuvé par le conseil communautaire. Cette approbation pourrait intervenir à partir de fin 2026.



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Le PLUi Grand Lac applicable
- > Les procédures du PLUi Grand Lac approuvées

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.